

Procès-verbal de l'assemblée générale 6 novembre 2020

Le 6 novembre 2020 à 17 heures 30, les membres de l'association **Schola Natura** se sont réunis en assemblée générale en visioconférence (en raison des contraintes sanitaires interdisant les rassemblements physiques). L'assemblée générale avait été dûment convoquée le 23 octobre 2020.

Sont Présents :

CHORFI Leïla, JOLY Amandine, PANIER Aurore, VIROT Guillaume, ARNOUX Laetitia, PANSIOT Julien, DRILLAT Gaël, GERLAND-REILLE Sarah, NAL Pauline, SIDHOUMI Alexandra, ROTOLO Eléonore, SOM KURAN Sophie, KURAN Atila, DOSNE Marjorie, HAUDECOEUR Romain, de SAINT-MICHEL Françoise, CHAPUIS Alexia, BAYO Marie, BONNET Pascaline, HUET Angélique, HUET Emmanuel.

Soit 21 membres dont 3 membres du Collège solidaire (DOSNE Marjorie, HUET Angélique et HUET Emmanuel)

Préambule :

Vérification du quorum : sur 3 membres actifs de l'association, 3 sont présents : Angélique HUET, Emmanuel HUET et Marjorie DOSNE.

Le ratio statutaire de 2/3 de membres actifs est respecté, donc **le quorum est atteint**.

La séance démarre à 17h45 et la présidente de séance rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Rapport moral de l'année 2019/2020
- 2- Rapport financier de l'année 2019/2020
- 3- Affectation du résultat de l'exercice précédent
- 4- Budget et projets pour l'année 2020/2021
- 5- Modification de l'article 12 (relatif à la dissolution) et de l'article 15 des statuts (relatif aux ressources)
- 6- Election des membres du Collège Solidaire

Désignation du président de séance et du secrétaire :

L'assemblée générale désigne Angélique Huet en qualité de présidente de séance et Marjorie Dosne en qualité de secrétaire de séance.

1. Rapport moral de l'année 2019/2020

Angélique Huet présente le rapport moral de l'année.

Rappel des valeurs socles de l'Association

Nous rappelons nos valeurs socles dans la charte de l'association que chaque adhérent a dû signer lors de sa demande d'adhésion.

Nous nous appuyons sur les valeurs suivantes :

- Respect
- Coopération
- Solidarité

Lors de chacune de nos activités (ateliers, stages, scolarisation) nous nous attachons à respecter et à développer ces valeurs fondatrices.

La scolarisation des enfants au sein de la Maison d'Exploration a permis d'intégrer ces valeurs socles au quotidien et sur un temps long.

En proposant des tarifs de scolarisation basés sur le quotient familial, nous respectons notre engagement de solidarité en facilitant l'accès à l'école au plus grand nombre.

Dans le cadre d'activités scolaires, nous avons pu travailler le thème du respect de l'environnement et de la nature, grâce à des actions au sein de la Maison d'Exploration et aussi lors de sorties scolaires en milieux naturels.

Nous proposons aussi des ateliers à destination des enfants âgés de 3 à 10 ans sous forme de stages durant les vacances scolaires.

Un nombre important de parents a participé aux activités scolaires lors d'ateliers mis en place en classe, ce qui nous a permis de développer le lien intergénérationnel.

De surcroît, l'association Schola Natura a pour but :

- La gestion d'écoles et/ou de structures d'accueil de l'enfance et de la petite enfance
- L'organisation de rencontres, d'ateliers ou de stages, à destination des enfants, des parents et des éducateurs d'organismes d'enseignement privé ou public, sur les thèmes de la parentalité, de la communication, de l'éducation et des pédagogies actives
- L'élaboration d'actions d'aide à la scolarité.

L'ensemble de nos actions permettent la mise en œuvre de l'ensemble des buts de l'association.

La première mission de l'association a vraiment pris tout son sens cette année avec l'accueil de 28 élèves au cours de l'année scolaire.

Les rapports avec l'environnement

Lors de cet exercice, l'association Schola Natura s'est attachée à s'ancrer dans le quartier de la Bajatière, où est implantée l'école, avec notamment un partenariat avec le Centre Social, la Maison de l'Enfance et le Secteur Jeune de la Bajatière.

Nous nous attacherons ici à remercier toutes les personnes, structures et associations ayant permis ce rayonnement.

Nous remercions :

- France 3 Lyon et l'émission « Ensemble c'est mieux » pour leur accueil et le temps de parole laissé à la présentation de notre école.
- L'association « Etincelles, Pour une éducation émancipatrice », pour sa donation lors de la dissolution de l'association.
- Sophie Leguëdois pour son engagement bénévole auprès des enfants lors de nos sorties à Villeneuve d'Uriage et aussi lors d'activités extérieures au sein de la Maison d'Exploration.
- L'Association La Baja, pour la location de la salle de sport, pour la location des minibus et le prêt de réhausseurs auto, pour la prise en charge de certains de nos élèves sur le temps périscolaire, pour le partenariat mis en place avec le Secteur Jeune.
- Marguerite et Marie-Hélène, du « Champ d'accueil », pour la mise à disposition de leur terrain, leur accueil et l'animation d'ateliers auprès des enfants lors de nos sorties à Villeneuve d'Uriage.
- Ipso Campus, ses étudiants et ses formateurs, pour leurs interventions sportives auprès des enfants de la classe élémentaire.
- Les parents qui nous ont confié leurs enfants durant nos stages de vacances.
- Les parents qui nous ont fait confiance en inscrivant leurs enfants au sein de la Maison d'Exploration.
- Les enfants que nous avons accueillis pour la confiance qu'ils nous ont accordée et pour leur enthousiasme.
- Les parents qui ont aidé lors des différents chantiers participatifs.
- Les familles pour leur engagement dans le fonctionnement quotidien de l'école.
- Le propriétaire des locaux pour ses encouragements, son aide et sa disponibilité.

Pour l'année 2020-2021, l'association souhaite entretenir ces liens existants, trouver d'autres partenaires et structurer l'engagement participatif des familles.

Déroulement des activités

Ce chapitre permet de faire un bilan des actions menées durant l'exercice 2019/2020 en détaillant chaque activité.

1. L'école

Nous avons pu voir la Maison d'Exploration prendre vie et mettre réellement en place le projet éducatif et pédagogique que nous avons imaginés grâce à l'engagement des éducatrices de l'école, Eléonore, Valérie, Angélique et Violaine.

Nous avons pour objectif d'articuler les semaines autour des activités suivantes :

- Temps d'apprentissages en classe
- Ateliers participatifs interclasse deux après-midis par semaine
- Sortie hebdomadaire en milieux naturels

Nous avons accueilli dès septembre 29 enfants dont 28 à temps complet et 1 à mi-temps.

Dans la classe maternelle, les éducatrices ont mis en place des activités pédagogiques basées sur l'approche du docteur Maria Montessori, ainsi que des activités artistiques inspirées de l'approche pédagogique de Reggio Emilia, le tout dans un cadre d'écoute bienveillante.

Malgré une ambiance de classe parfois difficile, de par l'accueil d'enfant à besoins spécifiques, les enfants ont su s'emparer du matériel, des propositions pédagogiques faites et ont pu construire leurs premiers apprentissages scolaires et sociaux.

Dans la classe élémentaire les éducatrices ont mis en place des activités basées sur la pédagogie Montessori, Freinet, l'approche pédagogique Reggio Emilia, le tout dans un cadre bienveillant.

Après un petit temps d'observation, les enfants se sont emparés des plans de travail qui leur ont été proposés pour organiser leur temps de classe. Ils se sont impliqués dans les temps collectifs de façon croissante jusqu'à gérer en autonomie les temps de discussions collectives tels le Quoi de neuf ? et les conseils.

Nous avons mis en place des process de résolution de problème, grâce aux messages clairs issus de la communication non violente. Au fur et à mesure de l'année les enfants des deux classes s'en sont emparés et ont réussi à dénouer de nombreuses situations conflictuelles.

En parallèle, nous avons pu mettre en place les sorties hebdomadaires au sein de la Maison d'Exploration et aussi dans différents milieux naturels, tels que la Frange Verte ou à la Ferme d'Allicoud à Villeneuve d'Uriage.

Nous avons eu la chance d'avoir une animatrice nature, Sophie Leguédois, qui nous a accompagnés bénévolement lors de ces sorties et qui a proposé des activités riches d'apprentissages aux enfants. Ils ont en effet pu faire du feu, couper et tailler du bois, cueillir des plantes pour réaliser des infusions en pleine nature et bien plus encore.

Enfin, les ateliers participatifs de l'après-midi ont également été une véritable réussite. Les enfants ont rapidement été force de proposition pour leur mise en place. En plus des ateliers gérés par les éducatrices, nous avons accueilli et accompagné des parents qui ont proposé des activités aux enfants telles que du jardinage, de la couture, du chant, des langues ou encore de la fabrication de savons.

L'année scolaire, comme dans toutes les écoles, a été interrompue de façon brutale le 13 mars 2020 suite à la situation sanitaire liée à la Covid-19.

Malgré cet imprévu et après quelques jours d'organisation, l'équipe éducative en place a réussi à proposer un suivi à distance en construisant des outils utilisables en ligne, en proposant à chaque enfant un plan de travail individualisé qu'il pouvait suivre à son rythme et en proposant des visioconférence et/ou contacts téléphoniques aussi bien collectifs qu'individuels afin de garder le contact avec l'ensemble des enfants et de les soutenir dans leurs apprentissages.

L'école a pu rouvrir ses portes partiellement et progressivement à partir du jeudi 4 juin. En raison des consignes sanitaires strictes et des contraintes liées aux locaux, l'équipe éducative a accueilli les enfants en petits groupes et sur des temps hebdomadaires partiels.

Simultanément, Pascaline a pris la suite de Valérie à compter du mois de mars et a dû mettre en place cette continuité pédagogique tout en faisant connaissance avec les enfants, l'équipe en place et l'organisation de l'école.

De même, le départ de Violaine pour convenances personnelles a été l'occasion pour l'association de repenser l'organisation des locaux en réaffectant l'appartement laissé libre à l'étage pour accueillir une classe. Nous avons également recruté Pauline, une éducatrice formée, venant d'une autre école, pour compléter l'équipe de la classe maternelle.

De plus, des parents ont mis leurs compétences au service de l'association avec beaucoup de réactivité pour monter le dossier technique et nous aider à avoir les autorisations d'ouverture pour une nouvelle salle de classe à l'étage.

D'autres parents sont intervenus dans les locaux de l'école pour nous aider au réaménagement de ceux-ci lors d'un chantier participatif qui a eu lieu début juillet 2020. Chacun, en fonction de ses compétences, a pu apporter son aide dans divers domaines tels que la peinture, la plomberie, le travail du bois, le déménagement de meubles et matériels, ou encore d'électricité.

Des travaux de mise en sécurité électrique ont été fait durant l'été grâce à l'intervention d'une entreprise privée.

L'année 2019/2020 est une année très enrichissante humainement et pleine d'enseignements.

2. Les cafés

La gestion de l'école a demandé beaucoup de temps et d'investissement ; couplé à la situation sanitaire, l'organisation des cafés a été repoussé à une date ultérieure.

3. Les stages

Nous avons proposé des stages durant les vacances de Février. Ceux des vacances d'avril n'ont pas pu se tenir en raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19.

Pour les vacances de Février, nous avons accueilli, les matins 6 enfants âgés de 3 à 6 ans. L'après-midi nous avons accueilli 4 enfants âgés de 6 à 10 ans.

Les enfants ont pu évoluer dans un environnement riche de propositions pédagogiques, calme et bienveillant.

Le matin, les enfants choisissent leurs activités selon leur besoin du moment. Certains parents ont souligné le calme et l'apaisement de leurs enfants sur le temps du repas et les après-midis qui suivaient les matinées d'accueil en stage.

Nous avons retrouvé lors de ce stage des enfants qui étaient déjà venus lors de sessions précédentes.

L'après-midi, nous avons accueilli des enfants qui avaient besoin d'aide dans leurs apprentissages, d'autres qui avaient besoin de retrouver confiance en eux et dans leurs apprentissages ou encore certains qui avaient besoin de nourrir leur soif d'apprendre. Chacun a ainsi pu avancer à son rythme et selon ses besoins.

A chaque fois les enfants ont pris confiance rapidement dans le groupe au point de nous demander spontanément de les aider sur des points précis de leurs apprentissages. Cela révèle une intégration quasi immédiate des enfants dans l'environnement proposé.

Les parents ont souligné l'envie et l'empressement qu'avaient leurs enfants à venir travailler pendant les vacances au sein de ce groupe ainsi que le changement dans leur attitude vis-à-vis des apprentissages.

Projection pour 2020/2021

1. Ecole

Depuis septembre 2020, les deux classes sont installées sur un niveau différent.

Cette nouvelle organisation a permis aux enfants d'évoluer dans des espaces plus grands, mieux aménagés et avec des activités riches et plus variées.

Nous avons également pu créer une salle de sieste pour la classe maternelle qui leur sert aussi de lieu de déjeuner et de salle d'accueil pour la garderie du soir.

Avec l'agrandissement des locaux et leur mise aux normes, quelques travaux sont prévus pour l'année 2020/2021. L'association doit notamment rendre accessible les locaux aux personnes à mobilité réduite.

Grâce à un groupe de parents impliqués dans la recherche de subventions pour améliorer la qualité de vie au sein de la Maison d'Exploration, deux gros projets pourraient voir le jour :

- Réorganiser et de végétaliser la cour, afin de la transformer en un réel jardin.
- Isoler le bâtiment et améliorer son confort thermique pour une utilisation quotidienne plus agréable et moins coûteuse énergétiquement.

L'implication grandissante de parents au sein de groupes de travaux naissants, nous invite à structurer davantage la gouvernance partagée de l'Association prévue dans les statuts qui la régit.

De même, notre souhait est que l'implication des parents au quotidien dans la vie de la Maison d'Exploration soit davantage structurée.

Ainsi, l'implication de chacun sera reconnue et un vrai travail collaboratif pourra être intégrée dans le fonctionnement même de l'association.

Enfin, la Maison d'Exploration accueillera en janvier une formation de 2 jours sur le geste d'écriture animée par Stéphanie Leprêtre, Eductus. Les éducatrices de la Maison d'Exploration bénéficieront de cette formation afin de la mettre en place auprès des enfants.

2. Cafés et stages

Les cafés et les stages de vacances seront de nouveau mis en place pour l'année 2020/2021 et seront coordonnés par l'association dans le respect des valeurs, buts et objectifs de celle-ci.

Des stages seront proposés à chaque période de vacances scolaires, sauf celles de Noël. Et des cafés périodiques devraient voir le jour.

3. Evènementiel

Si la situation sanitaire le permet, il est envisagé de mettre en place des événements en lien avec l'activité et les valeurs de l'association tels que la diffusion de films, la participation à des événements locaux, l'organisation de portes ouvertes...

Les adhérents

Pour l'exercice 2019/2020, l'association compte 74 adhérents, dont 35 adultes et 39 enfants.

Le nombre d'adhérents a un peu diminué par rapport à l'exercice 2018/2019. Il est essentiellement composé des parents des enfants scolarisés à la Maison d'Exploration. Les ateliers, stages de vacances et les cafés n'ayant pu se tenir comme prévu, nous avons beaucoup moins d'adhésions extérieures que l'année précédentes.

Nous comptons malgré tout 24 nouveaux adhérents adultes.

Les bénévoles

L'association remercie le Collège solidaire actuel. Emmanuel Huet (délégué au suivi budgétaire et comptable), Angélique Huet (déléguée au secrétariat), Violaine Ranaivo-Norbert (déléguée au secrétariat) ainsi que Marjorie Dosne remplissent leurs fonctions bénévolement.

Violaine nous a fait part de son souhait de se retirer du Collège Solidaire de l'association lors d'une réunion d'équipe puis dans un courrier recommandé daté du 27 janvier 2020.

De plus Angélique Huet et Violaine Ranaivo-Norbert ont animé bénévolement les stages de vacances de février. Merci à elles pour leur engagement.

Nous remercions l'ensemble des éducatrices pour leur implication et leur engagement au sein de la Maison d'Exploration et de l'association qui dépasse largement le temps pour lequel elles sont rémunérées.

Un grand merci aux parents qui se sont investis tout au long de cette année scolaire lors des chantiers participatifs. L'équipe les remercie également pour leur engagement quotidien dans la gestion des temps de garderie et de ménage,

dans l'aide apportée au moment des repas et dans l'encadrement d'enfants lors des ateliers participatifs et des sorties.

L'association et l'équipe pédagogique remercient également les parents qui ont mis leurs compétences au service de l'agrandissement de la Maison d'Exploration.

Une question est posée au sujet des sorties prévues pour l'année en cours : elles auront lieu si la situation sanitaire le permet mais seront payantes pour l'association. Laetitia précise qu'une aide CAF est possible et qu'elle a quelques connaissances en cueillette sauvage si cela intéresse l'association. C'est effectivement très intéressant, et c'est noté. De plus le dossier de demande d'aide de la CAF pour les sorties sera bien déposé en début d'année 2021 (groupe de travail financement).

Vote

L'approbation du rapport moral est soumise au vote.

Les membres présents n'ayant aucune objection, le rapport moral est approuvé au consentement de l'ensemble des membres présents conformément aux statuts de l'association.

2. Rapport financier de l'année 2019/2020

Emmanuel Huet, délégué budgétaire et comptable au sein du collège solidaire, rend compte de l'exercice budgétaire de l'association pour l'année 2019-2020.

L'exercice 2019-2020 est le second exercice budgétaire de l'école. Il concerne la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Toutes les opérations comptables intervenues durant cette période, en dépenses et en recettes, ont été intégralement justifiées et retracées dans le livre de compte de l'association.

Les dépenses et recettes relatives à l'école représentent désormais environ 98,5 % des dépenses et recettes totales de l'association.

Compte tenu de la crise sanitaire, l'exécution budgétaire n'est pas parfaitement conforme aux prévisions et certaines opérations exceptionnelles ont été enregistrées.

Principales dépenses

Pour mémoire, l'association avait voté un budget prévisionnel de 91 650 € dont 90 570 € pour l'école, et qui prévoyait également 7 300 € de contributions en nature (en dépenses et en recettes).

Les dépenses réelles se situent à 87 491,25 € pour l'exercice et respectent les capacités financières de l'association dans cette année particulière.

Les salaires et cotisations sociales représentent désormais le premier poste de dépenses (49% du total), devant le loyer (26%).

Les fluides (eau, gaz et électricité) représentent 4 752,28 € (en augmentation de 8,3%).

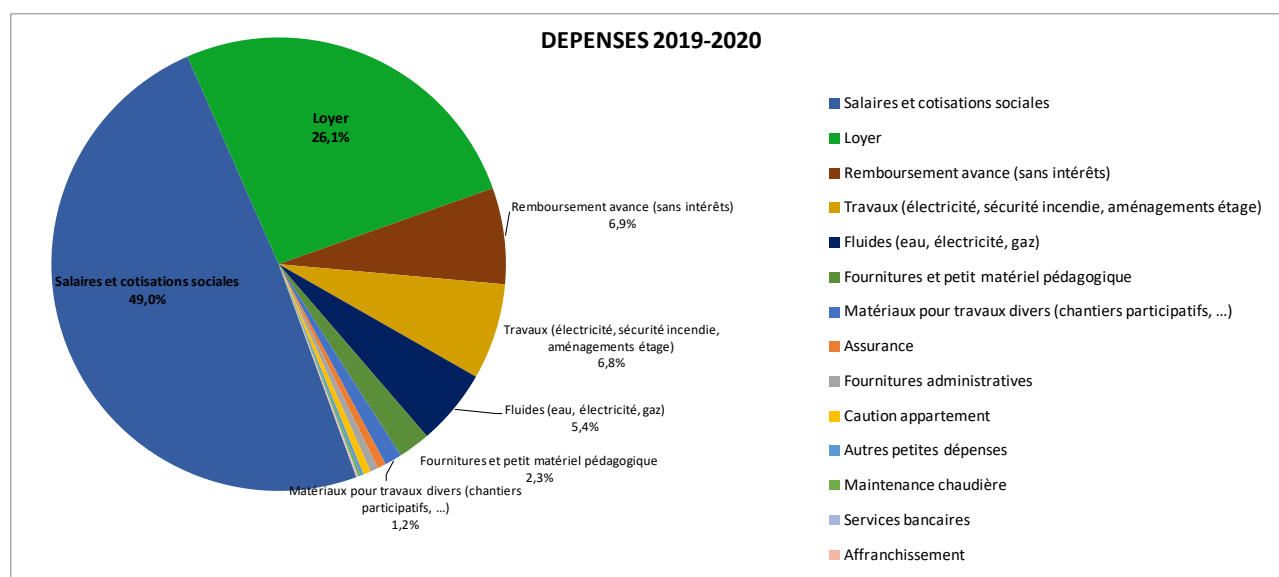
A noter cette année :

- des travaux importants ont été réalisés afin d'aménager et de sécuriser l'étage du bâtiment et de le transformer en salle de classe pour les grands, et la sécurité incendie a été entièrement remise aux normes. L'association a assumé la majeure partie de ces travaux (5 992,03 € au total), et les propriétaires (Famille JULLIAN) ont accepté de prendre à leur charge ce qui leur incombait en matière de mise en sécurité notamment (environ 2 400 €).
- l'association a remboursé l'avance qui lui avait été octroyée lors de l'ouverture de l'école l'année dernière afin de constituer un début de trésorerie. Cette avance avait été souscrite sans aucun frais et sans intérêts pour un montant de 6 000 €.
- du mobilier neuf a pu être acheté, ainsi qu'une tablette tactile facilitant les prises d'informations pour les éducatrices
- le loyer a été intégralement payé aux propriétaires avant la clôture de l'exercice, mais nous tenons à souligner la grande compréhension de la famille JULLIAN qui nous a laissé le temps de retrouver une trésorerie suffisante et qui nous a accordé un délai pour régulariser les loyers de mars et avril 2020.

- la totalité des salaires ont été versés aux éducatrices, sans retard, y compris durant la période de fermeture de l'école, c'est-à-dire que l'école a complété le dispositif de chômage partiel qui ne couvrait que 80% des salaires nets. Durant les mois d'avril et mai, l'école a versé les 20% restants
- les cotisations URSSAF des mois de mars à juin 2020 n'ont pas encore été prélevées. Elles figurent néanmoins en dépenses dans le bilan financier de l'exercice clôt, sous formes de dépenses à venir (provisions), puisqu'elles restent dues au titre de l'exercice 2019-2020 et que le retard de prélèvement n'est pas imputable à l'association.

Détail des dépenses réalisées :

		% du total
Salaires et cotisations sociales des éducatrices	42 858,96 €	49,0%
Loyer de l'école	22 860,40 €	26,1%
Remboursement avance (sans intérêts)	6 000,00 €	6,9%
Travaux (électricité, sécurité incendie, aménagements étage)	5 992,03 €	6,8%
Fluides école (eau, électricité, gaz)	4 752,28 €	5,4%
Fournitures et petit matériel pédagogique	1 985,78 €	2,3%
Matériaux pour travaux divers (chantiers participatifs, ...)	1 079,50 €	1,2%
Assurance	538,72 €	0,6%
Fournitures administratives	486,96 €	0,6%
Caution appartement	470,00 €	0,5%
Autres petites dépenses	197,00 €	0,2%
Maintenance chaudière	130,38 €	0,1%
Services bancaires	72,00 €	0,1%
Affranchissement	67,24 €	0,1%
	87 491,25 €	100,0%



Principales recettes

Les recettes étaient estimées à 91 650 €, sur la base de 27 enfants scolarisés, et en tenant compte de la décision de l'assemblée générale de maintenir les tarifs 2019/2020 au même niveau qu'en 2018/2019.

L'association n'a perçu aucune subvention publique.

La majorité des recettes 2019-2020 est issue des frais de scolarité perçus, légèrement inférieure aux estimations (85 636,10 €, soit 85,2 % des recettes perçues).

Comme beaucoup d'autres associations, nous avons subi des pertes de recettes liées au contexte sanitaire. Nous avons fait preuve de souplesse, cependant, certaines sommes sont toujours en cours de recouvrement.

Les autres recettes sont essentiellement constituées de produits exceptionnels qui n'avaient pas pu être anticipés :

- l'association a en effet été bénéficiaire d'une aide exceptionnelle de l'Etat de 2 895 € au titre des aides COVID apportées aux associations dont l'activité a été fortement impactée par la fermeture administrative décidée en mars 2020.

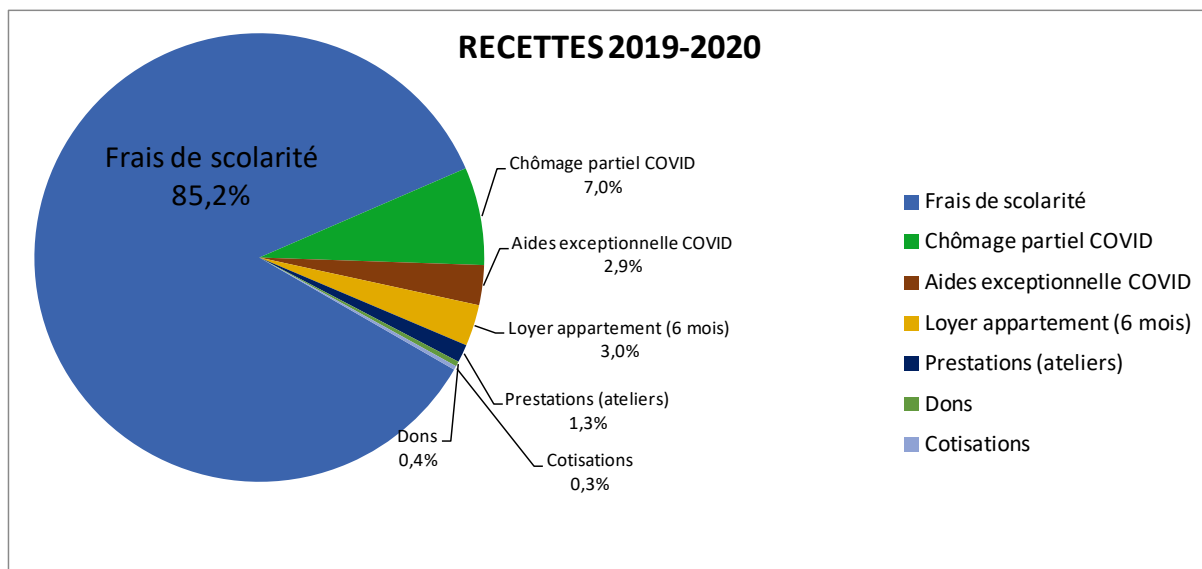
- elle a également perçu une participation de l'Etat aux salaires versés aux salariées durant cette fermeture (indemnités de chômage partiel) pour un total de 7 089,33 €.
- à l'inverse, le produit du loyer de l'appartement de fonction n'a été que partiellement perçu (seulement 3 000 € sur 6 000 € prévus) en raison de l'interruption anticipée du bail.

Ces recettes ont permis de faire face aux recettes non-perçues en raison de la crise sanitaire.

Enfin, les ateliers (1 300€), les dons (364,30€) et les cotisations (280€) sont les autres recettes perçues par l'association au cours de l'année.

Détail des recettes réalisées :

		<i>en % du total</i>
Frais de scolarité	85 636,10 €	85,2%
Chômage partiel COVID éducatrices	7 089,33 €	7,0%
Aides exceptionnelle COVID école	2 895,00 €	2,9%
Loyer appartement (6 mois)	3 000,00 €	3,0%
Prestations (ateliers)	1 300,00 €	1,3%
Dons	364,30 €	0,4%
Cotisations	280,00 €	0,3%
	100 564,73 €	100,0%



Le bilan de ces opérations est le suivant :

Total des dépenses 2019/2020 : 87 491,25 €

Total des recettes 2019/2020 : 100 564,73 €

Résultat de l'exercice 2019 / 2020 : + 13 073,48 €

Rappel de la situation financière au 1^{er} septembre 2019 : + 8 250,38 €

Nouvelle situation au 1^{er} septembre 2020 : + 21 323,86 €

Ces chiffres attestent que l'objectif de consolidation des comptes fixé par lors de la précédente Assemblée Générale a été respecté, malgré des événements imprévisibles qui ont conduit à la fermeture de l'école durant 11 semaines, durant lesquelles la scolarité a été assurée à distance.

Ce niveau de trésorerie est beaucoup plus important que l'an dernier, mais il est encore insuffisant pour respecter les règles de prudence financière.

L'examen des comptes atteste que toutes les missions de gestion de l'association ont été réalisées à titre bénévole et n'ont donné lieu à aucune rémunération ni aucun remboursement de frais.

I. Evolution par rapport aux exercices précédents

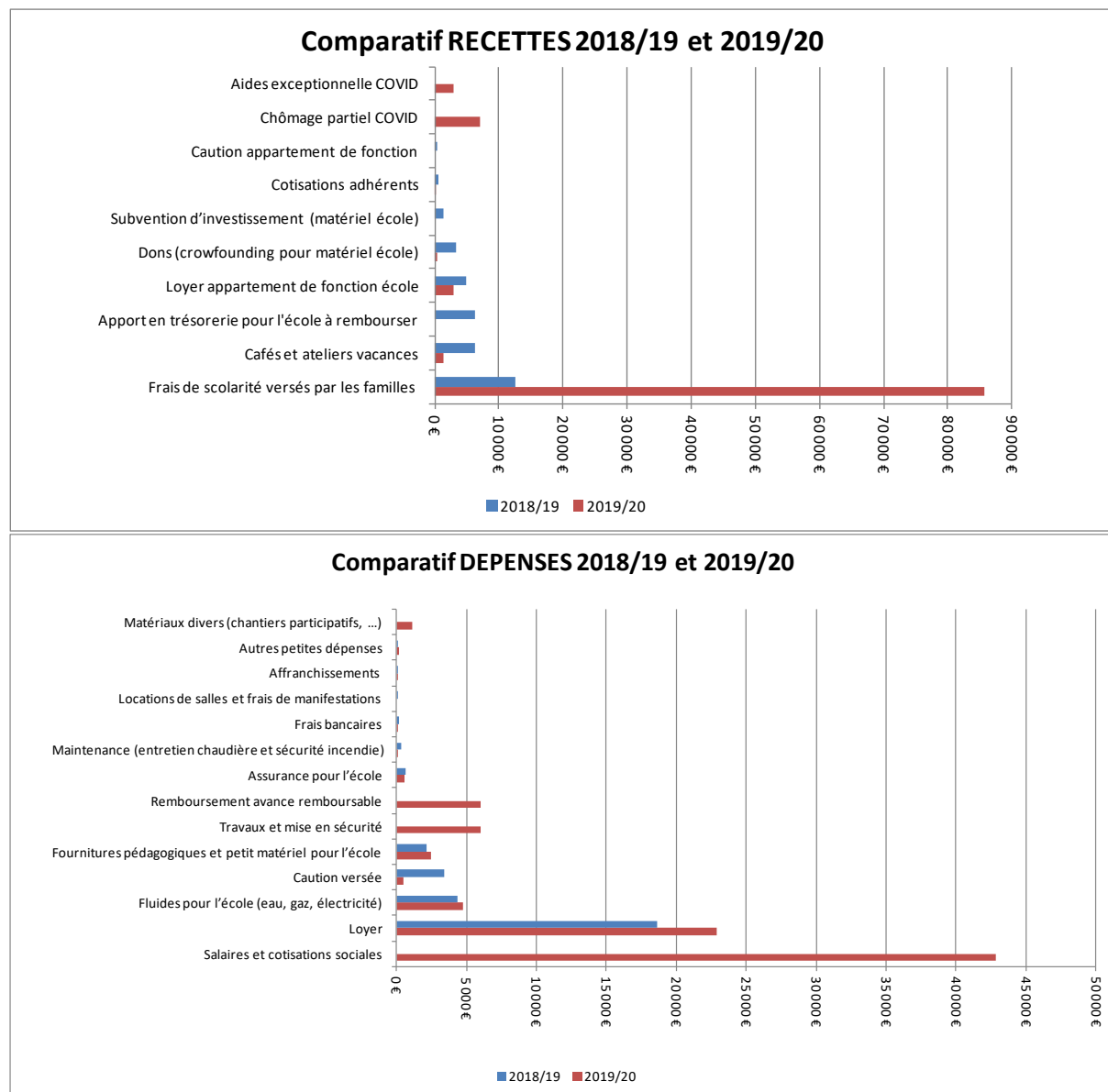
Née en 2017, l'association Schola Natura a eu la possibilité de louer des locaux adaptés à l'ouverture de son école à compter de novembre 2018, l'école est ainsi devenue dès 2019 la principale activité de l'association.

L'exercice 2019/2020 était le deuxième exercice complet de l'école, mais le premier avec un nombre d'enfants important.

Il est donc difficile de le comparer avec l'exercice précédent (2018/2019) qui était tronqué en termes de durée (démarrage en janvier 2019) et qui ne comptait qu'un nombre réduit d'enfants (environ 4 tout au long de l'année).

Il sera plus cohérent de comparer l'exercice 2019/2020 avec l'exercice en cours (2020/2021) puisque le nombre d'enfants et le périmètre seront plus proches.

Néanmoins, la comparaison permet de constater que l'école est devenue la principale activité de l'association SCHOLA NATURA, ce que nous savions tous, mais qui apparaît très explicitement dans les éléments budgétaires.



Après un premier exercice complet (2018/19) qui avait permis de dégager un excédent comptable de 8 250,38 €, ce second exercice (2019/20) a permis de consolider l'association en dégagant un excédent de 13 073,48 €, malgré des recettes partiellement diminuées du fait de la crise sanitaire.

La trésorerie cumulée de l'association se situe donc à + 21 323,86 € ce qui représente 23% de ses dépenses annuelles (l'équivalent de près de 3 mois de trésorerie), alors que les règles de prudence exigeraient que l'on se rapproche de l'équivalent de 6 mois compte tenu de la structure de notre budget (soit entre 50 et 60 000 €).

Nous progressons donc vers cet objectif en sécurisant au mieux la gestion de l'école, tout en permettant son développement et une plus juste rémunération de ses éducatrices.

Le comparatif permet également de mesurer la transformation de la structure budgétaire de l'association qui est progressivement passée (en seulement 2 ans) d'une petite association ou toute l'activité était bénévole, à une association employant 3 (puis 4) salariées et qui génère désormais un chiffre d'affaires de près de 100 000 €.

Le rapport financier est soumis à l'approbation de l'assemblée.

N'ayant aucune objection, l'ensemble des membres présents approuve au consentement le rapport financier 2019/2020.

3. Affectation du résultat de l'exercice précédent

L'exercice 2019/2020 se termine sur un résultat positif net de 13 073,48 €. Compte tenu du résultat antérieur (+ 8 250,38 €), la situation de l'association au 31 août 2020 est un solde positif de + 21 323,86 €.

Compte tenu des projets de l'association pour l'exercice en cours (2020/2021), de l'agrandissement de l'école avec la présence de 27 enfants sur deux niveaux, de la nécessité de salarier durablement les quatre éducatrices présentes sur le temps scolaire, et de faire face à de nouveaux projets et travaux, il est proposé de reporter ce résultat sur le compte de report à nouveau en intégralité afin qu'il vienne contribuer au financement de ces nouvelles actions.

L'assemblée générale doit procéder à un vote sur cette question.

Le report de l'excédent budgétaire sur le budget prévisionnel du prochain exercice est soumis au vote.

Les membres présents n'ayant aucune objection, le report de l'excédent budgétaire sur le budget prévisionnel du prochain exercice est approuvé par un vote au consentement de l'ensemble des membres présents.

4. Budget et projets pour l'année 2020/2021

L'association comptant désormais quatre salariées, elle doit disposer d'une trésorerie plus importante, lui permettant de faire face à toute éventualité.

Pour l'exercice 2020/2021, il est proposé à l'assemblée générale d'adopter un budget prévisionnel de **125 000 €**. L'association dispose du résultat excédentaire 2019/2020 reporté pour contribuer à cet équilibre.

Ce budget prend naturellement en compte l'ensemble des charges obligatoires de l'association (loyers, salaires, fluides, assurance, ...), ainsi que les achats de matériaux et fournitures permettant aux éducatrices et aux enfants de disposer de bonnes conditions de travail.

Pour cette année, il est prévu une masse salariale à hauteur de 85 000 € répartis sur 4 contrats à temps partiel conformes aux dispositions de la convention collective des écoles privées hors contrat, et ajustés à un niveau de salaire supérieur à celui de l'année précédente, afin qu'il reflète mieux le travail des éducatrices et qu'il compense le salaire de départ anormalement bas l'année dernière.

Dans ce budget, la part dédiée à l'école est de 124 290 € (soit 99 % du budget total).

Le budget prévisionnel 2020/2021 est basé sur l'accueil de 27 enfants et sur les tarifs constatés au mois de septembre 2020. Pour cet exercice, la tarification solidaire basée sur les quotients familiaux (et donc proportionnelle aux revenus) a été reconduite.

Le financement de l'école est assuré à 78,4% par les frais de scolarité versés par les parents ce qui correspond aussi au souhait de l'association d'associer étroitement les parents au projet, tant financièrement que par leur contribution « en nature » et leur investissement personnel.

L'association déposera de nouvelles demandes de subvention, mais son équilibre budgétaire ne reposera pas sur ces aides en raison de leur caractère incertain.

En raison de la prépondérance de l'activité « école » dans le fonctionnement de l'association, une nouvelle demande sera effectuée auprès de l'administration fiscale pour que l'association soit reconnue comme un organisme à caractère éducatif d'intérêt général, permettant ainsi aux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% du montant du don.

Le budget prévisionnel prévoit également des travaux de mise aux normes accessibilité du bâtiment, en partenariat avec les propriétaires des locaux.

Des travaux de plus grande ampleur pourraient intervenir :

- 1- dans le cadre d'un appel à projets de l'agence de l'eau visant à désimperméabiliser et végétaliser la cour. Ce projet est encore incertain au moment d'élaborer ce budget et représente environ 70 000 € de dépenses pour lequel l'association a sollicité une aide financière de près de 70% de ce montant. Le reste à charge fera l'objet d'autres demandes de financement afin que ce projet, s'il est validé par l'agence de l'eau, soit une opération neutre financièrement pour l'association.
- 2- l'amélioration de l'accessibilité et de l'isolation du bâtiment en accord avec les propriétaires pour un montant total de 162 768 € pour laquelle une demande d'aide financière a été déposée auprès de la Fondation pour l'Ecole.
- 3- Des études techniques permettant de vérifier la faisabilité et d'assurer le suivi de ces travaux pour environ 18 000 €

Compte tenu du caractère encore incertain de ces aides, sans lesquelles les travaux ne seront pas possibles, il est proposé de ne pas l'intégrer dans ce budget prévisionnel et d'adapter celui-ci en cours d'année au fur et à mesure de l'avancement de notre dossier.

Le budget prévisionnel proposé est donc équilibré à hauteur de **125 000 €** auxquels s'ajoutent 7 500 € de contributions en nature, soit 132 500 €. Il comprend également les hypothèses de travaux pour un total de 251 158 €, qui ne seront déclenchées que si les aides financières sont accordées à l'association.

Le budget détaillé est présenté en annexe.

Des précisions sont apportées suite à des questions des membres : le montant dédié à l'acquisition de matériel sera optimisé afin d'être le plus élevé possible, si possible supérieur au montant de 1 200 € prévu. Par ailleurs, le montant des recettes non-recouvrées en raison du contexte sanitaire s'élève à 2 160 € sur la période avril-mai 2020.

Le budget prévisionnel est soumis au vote. Les membres présents n'ayant aucune objection, le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2020/2021 est adopté par un vote au consentement de l'ensemble des membres présents.

5. Modification de l'article 12 des statuts (relatif à la dissolution) et de l'article 15 (ressources)

Modification de l'article 12 : Angélique Huet rappelle que dans sa réponse à la demande de rescrit fiscal, la direction des finances publiques de l'Isère a validé le caractère désintéressé de la gestion de l'association, mais a relevé une petite réserve concernant la dévolution de l'actif à un organisme tiers en cas de dissolution. Elle souhaite que nous précisions que cet organisme doit être un organisme à but non-lucratif afin de lever toute ambiguïté, ce que nous vous proposons de faire en modifiant en ce sens l'article 12 des statuts et en le rédigeant de la façon suivante :

L'actif net est attribué obligatoirement à un ou plusieurs autres organismes à but non-lucratif, poursuivant des buts similaires qui seront nommément désignées par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les membres présents n'ayant aucune objection, la modification est approuvée par un vote au consentement de l'ensemble des membres présents.

Modification de l'article 15 : afin de pouvoir accepter les legs, il est proposé de modifier l'article 15 (ressources) des statuts et d'ajouter les legs parmi la liste des ressources acceptées par l'association et de rédiger ainsi l'alinéa relatif aux dons et legs :

- *des dons, legs, parrainage ou mécénat effectués par des entreprises, des particuliers, des associations ou d'autres contribuables*

Les membres présents n'ayant aucune objection, la modification est approuvée par un vote au consentement de l'ensemble des membres présents.

6. Election des membres du Collège Solidaire

Angélique Huet rappelle la liste des membres sortants du collège solidaire ainsi que leur fonction, rappelant la démission de Violaine RANAIVO-NORBERT intervenue en cours d'année 2019-2020.

Il est rappelé que pour pouvoir faire partie du collège solidaire, conformément aux statuts de l'association, il faut être à jour de sa cotisation et membre actif de l'association. Il faut également être membre d'un groupe de travail, mais les groupes de travail n'étant pas encore mis en place, cette condition n'est pas à remplir pour cet exercice. Les membres fondateurs sont membres de droit du collège solidaire. Aucun nouveau candidat n'est proposé pour cet exercice.

Aucune objection n'étant soulevée, les membres du Collège Solidaire suivants sont élus :

- **Huet Angélique (membre fondateur)**
- **Dosne Marjorie**
- **Huet Emmanuel**

Il est également proposé de mandater Angélique HUET pour renseigner et envoyer les demandes de subventions au nom de l'association. Cette proposition est mise au vote et acceptée par l'ensemble des membres.

Les membres du collège ainsi élus acceptent leurs fonctions.

Après épuisement de l'ordre du jour, la présidente de l'assemblée générale lève la séance.

A Grenoble, le 6 novembre 2020

Les membres fondateurs

Mme Brun, épouse Huet, Angélique



Les autres membres du Collège Solidaire

Mme Dosne Marjorie



M Huet Emmanuel



ASSOCIATION SCHOLA NATURA

Assemblée Générale du 6 novembre 2020

Délibération N° AG2020-01

Le 6 novembre 2020 à 17 heures 30, les membres de l'association **Schola Natura** se sont réunis en assemblée générale en visioconférence (en raison des contraintes sanitaires interdisant les rassemblements physiques). L'assemblée générale avait été dûment convoquée le 23 octobre 2020.

Membres présents :

Membres fondateurs : Mme Angélique HUET

Membres actifs : M. Emmanuel HUET, Mme DOSNE Marjorie

Membres adhérents : CHORFI Leïla, JOLY Amandine, PANIER Aurore, VIROT Guillaume, ARNOUX Laetitia, PANSIOT Julien, DRILLAT Gaël, GERLAND-REILLE Sarah, NAL Pauline, SIDHOUMI Alexandra, ROTOLO Eléonore, SOM KURAN Sophie, KURAN Atila, HAUDECOEUR Romain, de SAINT-MICHEL Françoise, CHAPUIS Alexia, BAYO Marie, BONNET Pascaline.

✂ soit 21 membres présents.

Membres excusés : néant

Invités sans droit de vote : néant

Pouvoirs : néant

Quorum :

Vérification du quorum : sur 3 membres actifs de l'association, 3 sont présents : Angélique HUET, Emmanuel HUET et Marjorie DOSNE.

Le ratio statutaire de 2/3 de membres actifs est respecté, donc **le quorum est atteint**.

1. Objet : Rapport moral de l'année 2019/2020

Angélique Huet présente le rapport moral de l'année.

Rappel des valeurs socles de l'Association

Nous rappelons nos valeurs socles dans la charte de l'association que chaque adhérent a dû signer lors de sa demande d'adhésion.

Nous nous appuyons sur les valeurs suivantes :

- Respect
- Coopération
- Solidarité

Lors de chacune de nos activités (ateliers, stages, scolarisation) nous nous attachons à respecter et à développer ces valeurs fondatrices.

La scolarisation des enfants au sein de la Maison d'Exploration a permis d'intégrer ces valeurs socles au quotidien et sur un temps long.

En proposant des tarifs de scolarisation basés sur le quotient familial, nous respectons notre engagement de solidarité en facilitant l'accès à l'école au plus grand nombre.

Dans le cadre d'activités scolaires, nous avons pu travailler le thème du respect de l'environnement et de la nature, grâce à des actions au sein de la Maison d'Exploration et aussi lors de sorties scolaires en milieux naturels.

Nous proposons aussi des ateliers à destination des enfants âgés de 3 à 10 ans sous forme de stages durant les vacances scolaires.

Un nombre important de parents a participé aux activités scolaires lors d'ateliers mis en place en classe, ce qui nous a permis de développer le lien intergénérationnel.

De surcroît, l'association Schola Natura a pour but :

- La gestion d'écoles et/ou de structures d'accueil de l'enfance et de la petite enfance
- L'organisation de rencontres, d'ateliers ou de stages, à destination des enfants, des parents et des éducateurs d'organismes d'enseignement privé ou public, sur les thèmes de la parentalité, de la communication, de l'éducation et des pédagogies actives
- L'élaboration d'actions d'aide à la scolarité.

L'ensemble de nos actions permettent la mise en œuvre de l'ensemble des buts de l'association.

La première mission de l'association a vraiment pris tout son sens cette année avec l'accueil de 28 élèves au cours de l'année scolaire.

Les rapports avec l'environnement

Lors de cet exercice, l'association Schola Natura s'est attachée à s'ancrer dans le quartier de la Bajatière, où est implantée l'école, avec notamment un partenariat avec le Centre Social, la Maison de l'Enfance et le Secteur Jeune de la Bajatière.

Nous nous attacherons ici à remercier toutes les personnes, structures et associations ayant permis ce rayonnement.

Nous remercions :

- France 3 Lyon et l'émission « Ensemble c'est mieux » pour leur accueil et le temps de parole laissé à la présentation de notre école.
- L'association « Etincelles, Pour une éducation émancipatrice », pour sa donation lors de la dissolution de l'association.
- Sophie Leguédois pour son engagement bénévole auprès des enfants lors de nos sorties à Villeneuve d'Uriage et aussi lors d'activités extérieures au sein de la Maison d'Exploration.
- L'Association La Baja, pour la location de la salle de sport, pour la location des minibus et le prêt de réhausseurs auto, pour la prise en charge de certains de nos élèves sur le temps périscolaire, pour le partenariat mis en place avec le Secteur Jeune.
- Marguerite et Marie-Hélène, du « Champ d'accueil », pour la mise à disposition de leur terrain, leur accueil et l'animation d'ateliers auprès des enfants lors de nos sorties à Villeneuve d'Uriage.
- Ipso Campus, ses étudiants et ses formateurs, pour leurs interventions sportives auprès des enfants de la classe élémentaire.
- Les parents qui nous ont confié leurs enfants durant nos stages de vacances.
- Les parents qui nous ont fait confiance en inscrivant leurs enfants au sein de la Maison d'Exploration.
- Les enfants que nous avons accueillis pour la confiance qu'ils nous ont accordée et pour leur enthousiasme.
- Les parents qui ont aidé lors des différents chantiers participatifs.
- Les familles pour leur engagement dans le fonctionnement quotidien de l'école.
- Le propriétaire des locaux pour ses encouragements, son aide et sa disponibilité.

Pour l'année 2020-2021, l'association souhaite entretenir ces liens existants, trouver d'autres partenaires et structurer l'engagement participatif des familles.

Déroulement des activités

Ce chapitre permet de faire un bilan des actions menées durant l'exercice 2019/2020 en détaillant chaque activité.

4. L'école

Nous avons pu voir la Maison d'Exploration prendre vie et mettre réellement en place le projet éducatif et pédagogique que nous avons imaginés grâce à l'engagement des éducatrices de l'école, Eléonore, Valérie, Angélique et Violaine.

Nous avons pour objectif d'articuler les semaines autour des activités suivantes :

- Temps d'apprentissages en classe
- Ateliers participatifs interclasse deux après-midis par semaine
- Sortie hebdomadaire en milieux naturels

Nous avons accueilli dès septembre 29 enfants dont 28 à temps complet et 1 à mi-temps.

Dans la classe maternelle, les éducatrices ont mis en place des activités pédagogiques basées sur l'approche du docteur Maria Montessori, ainsi que des activités artistiques inspirées de l'approche pédagogique de Reggio Emilia, le tout dans un cadre d'écoute bienveillante.

Malgré une ambiance de classe parfois difficile, de par l'accueil d'enfant à besoins spécifiques, les enfants ont su s'emparer du matériel, des propositions pédagogiques faites et ont pu construire leurs premiers apprentissages scolaires et sociaux.

Dans la classe élémentaire les éducatrices ont mis en place des activités basées sur la pédagogie Montessori, Freinet, l'approche pédagogique Reggio Emilia, le tout dans un cadre bienveillant.

Après un petit temps d'observation, les enfants se sont emparés des plans de travail qui leur ont été proposés pour organiser leur temps de classe. Ils se sont impliqués dans les temps collectifs de façon croissante jusqu'à gérer en autonomie les temps de discussions collectives tels le Quoi de neuf ? et les conseils.

Nous avons mis en place des processus de résolution de problème, grâce aux messages clairs issus de la communication non violente. Au fur et à mesure de l'année les enfants des deux classes s'en sont emparés et ont réussi à dénouer de nombreuses situations conflictuelles.

En parallèle, nous avons pu mettre en place les sorties hebdomadaires au sein de la Maison d'Exploration et aussi dans différents milieux naturels, tels que la Frange Verte ou à la Ferme d'Allicoud à Villeneuve d'Uriage.

Nous avons eu la chance d'avoir une animatrice nature, Sophie Leguédois, qui nous a accompagnés bénévolement lors de ces sorties et qui a proposé des activités riches d'apprentissages aux enfants. Ils ont en effet pu faire du feu, couper et tailler du bois, cueillir des plantes pour réaliser des infusions en pleine nature et bien plus encore.

Enfin, les ateliers participatifs de l'après-midi ont également été une véritable réussite. Les enfants ont rapidement été force de proposition pour leur mise en place. En plus des ateliers gérés par les éducatrices, nous avons accueilli et accompagné des parents qui ont proposé des activités aux enfants telles que du jardinage, de la couture, du chant, des langues ou encore de la fabrication de savons.

L'année scolaire, comme dans toutes les écoles, a été interrompue de façon brutale le 13 mars 2020 suite à la situation sanitaire liée à la Covid-19.

Malgré cet imprévu et après quelques jours d'organisation, l'équipe éducative en place a réussi à proposer un suivi à distance en construisant des outils utilisables en ligne, en proposant à chaque enfant un plan de travail individualisé qu'il pouvait suivre à son rythme et en proposant des visioconférences et/ou contacts téléphoniques aussi bien collectifs qu'individuels afin de garder le contact avec l'ensemble des enfants et de les soutenir dans leurs apprentissages.

L'école a pu rouvrir ses portes partiellement et progressivement à partir du jeudi 4 juin. En raison des consignes sanitaires strictes et des contraintes liées aux locaux, l'équipe éducative a accueilli les enfants en petits groupes et sur des temps hebdomadaires partiels.

Simultanément, Pascaline a pris la suite de Valérie à compter du mois de mars et a dû mettre en place cette continuité pédagogique tout en faisant connaissance avec les enfants, l'équipe en place et l'organisation de l'école.

De même, le départ de Violaine pour convenances personnelles a été l'occasion pour l'association de repenser l'organisation des locaux en réaffectant l'appartement laissé libre à l'étage pour accueillir une classe. Nous avons également recruté Pauline, une éducatrice formée, venant d'une autre école, pour compléter l'équipe de la classe maternelle.

De plus, des parents ont mis leurs compétences au service de l'association avec beaucoup de réactivité pour monter le dossier technique et nous aider à avoir les autorisations d'ouverture pour une nouvelle salle de classe à l'étage.

D'autres parents sont intervenus dans les locaux de l'école pour nous aider au réaménagement de ceux-ci lors d'un chantier participatif qui a eu lieu début juillet 2020. Chacun, en fonction de ses compétences, a pu apporter son aide dans divers domaines tels que la peinture, la plomberie, le travail du bois, le déménagement de meubles et matériels, ou encore d'électricité.

Des travaux de mise en sécurité électrique ont été faits durant l'été grâce à l'intervention d'une entreprise privée.

L'année 2019/2020 est une année très enrichissante humainement et pleine d'enseignements.

5. Les cafés

La gestion de l'école a demandé beaucoup de temps et d'investissement ; couplé à la situation sanitaire, l'organisation des cafés a été repoussée à une date ultérieure.

6. Les stages

Nous avons proposé des stages durant les vacances de Février. Ceux des vacances d'avril n'ont pas pu se tenir en raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19.

Pour les vacances de Février, nous avons accueilli, les matins 6 enfants âgés de 3 à 6 ans. L'après-midi nous avons accueilli 4 enfants âgés de 6 à 10 ans.

Les enfants ont pu évoluer dans un environnement riche de propositions pédagogiques, calme et bienveillant.

Le matin, les enfants choisissent leurs activités selon leur besoin du moment. Certains parents ont souligné le calme et l'apaisement de leurs enfants sur le temps du repas et les après-midis qui suivaient les matinées d'accueil en stage.

Nous avons retrouvé lors de ce stage des enfants qui étaient déjà venus lors de sessions précédentes.

L'après-midi, nous avons accueilli des enfants qui avaient besoin d'aide dans leurs apprentissages, d'autres qui avaient besoin de retrouver confiance en eux et dans leurs apprentissages ou encore certains qui avaient besoin de nourrir leur soif d'apprendre. Chacun a ainsi pu avancer à son rythme et selon ses besoins.

A chaque fois les enfants ont pris confiance rapidement dans le groupe au point de nous demander spontanément de les aider sur des points précis de leurs apprentissages. Cela révèle une intégration quasi immédiate des enfants dans l'environnement proposé.

Les parents ont souligné l'envie et l'empressement qu'avaient leurs enfants à venir travailler pendant les vacances au sein de ce groupe ainsi que le changement dans leur attitude vis-à-vis des apprentissages.

Projection pour 2020/2021

4. Ecole

Depuis septembre 2020, les deux classes sont installées sur un niveau différent.

Cette nouvelle organisation a permis aux enfants d'évoluer dans des espaces plus grands, mieux aménagés et avec des activités riches et plus variées.

Nous avons également pu créer une salle de sieste pour la classe maternelle qui leur sert aussi de lieu de déjeuner et de salle d'accueil pour la garderie du soir.

Avec l'agrandissement des locaux et leur mise aux normes, quelques travaux sont prévus pour l'année 2020/2021. L'association doit notamment rendre accessible les locaux aux personnes à mobilité réduite.

Grâce à un groupe de parents impliqués dans la recherche de subventions pour améliorer la qualité de vie au sein de la Maison d'Exploration, deux gros projets pourraient voir le jour :

- Réorganiser et végétaliser la cour, afin de la transformer en un réel jardin.
- Isoler le bâtiment et améliorer son confort thermique pour une utilisation quotidienne plus agréable et moins coûteuse énergétiquement.

L'implication grandissante de parents au sein de groupes de travaux naissants, nous invite à structurer davantage la gouvernance partagée de l'Association prévue dans les statuts qui la régit.

De même, notre souhait est que l'implication des parents au quotidien dans la vie de la Maison d'Exploration soit davantage structurée.

Ainsi, l'implication de chacun sera reconnue et un vrai travail collaboratif pourra être intégrée dans le fonctionnement même de l'association.

Enfin, la Maison d'Exploration accueillera en janvier une formation de 2 jours sur le geste d'écriture animée par Stéphanie Leprêtre, Eductus. Les éducatrices de la Maison d'Exploration bénéficieront de cette formation afin de la mettre en place auprès des enfants.

5. Cafés et stages

Les cafés et les stages de vacances seront de nouveau mis en place pour l'année 2020/2021 et seront coordonnés par l'association dans le respect des valeurs, buts et objectifs de celle-ci.

Des stages seront proposés à chaque période de vacances scolaires, sauf celles de Noël. Et des cafés périodiques devraient voir le jour.

6. Evènementiel

Si la situation sanitaire le permet, il est envisagé de mettre en place des événements en lien avec l'activité et les valeurs de l'association tels que la diffusion de films, la participation à des événements locaux, l'organisation de portes ouvertes...

Les adhérents

Pour l'exercice 2019/2020, l'association compte 74 adhérents, dont 35 adultes et 39 enfants.

Le nombre d'adhérents a un peu diminué par rapport à l'exercice 2018/2019. Il est essentiellement composé des parents des enfants scolarisés à la Maison d'Exploration. Les ateliers, stages de vacances et les cafés n'ayant pu se tenir comme prévu, nous avons beaucoup moins d'adhésions extérieures que l'année précédentes.

Nous comptons malgré tout 24 nouveaux adhérents adultes.

Les bénévoles

L'association remercie le Collège solidaire actuel. Emmanuel Huet (délégué au suivi budgétaire et comptable), Angélique Huet (déléguée au secrétariat), Violaine Ranaivo-Norbert (déléguée au secrétariat) ainsi que Marjorie Dosne remplissent leurs fonctions bénévolement.

Violaine nous a fait part de son souhait de se retirer du Collège Solidaire de l'association lors d'une réunion d'équipe puis dans un courrier recommandé daté du 27 janvier 2020.

De plus Angélique Huet et Violaine Ranaivo-Norbert ont animé bénévolement les stages de vacances de février. Merci à elles pour leur engagement.

Nous remercions l'ensemble des éducatrices pour leur implication et leur engagement au sein de la Maison d'Exploration et de l'association qui dépasse largement le temps pour lequel elles sont rémunérées.

Un grand merci aux parents qui se sont investis tout au long de cette année scolaire lors des chantiers participatifs. L'équipe les remercie également pour leur engagement quotidien dans la gestion des temps de garderie et de ménage, dans l'aide apportée au moment des repas et dans l'encadrement d'enfants lors des ateliers participatifs et des sorties.

L'association et l'équipe pédagogique remercient également les parents qui ont mis leurs compétences au service de l'agrandissement de la Maison d'Exploration.

Une question est posée au sujet des sorties prévues pour l'année en cours : elles auront lieu si la situation sanitaire le permet mais seront payantes pour l'association. Laetitia précise qu'une aide CAF est possible et qu'elle a quelques connaissances en cueillette sauvage si cela intéresse l'association. C'est effectivement très intéressant, et c'est noté. De plus le dossier de demande d'aide de la CAF pour les sorties sera bien déposé en début d'année 2021 (groupe de travail financement).

L'approbation du rapport moral est soumise au vote.

L'assemblée générale, conformément aux statuts de l'association, et après en avoir discuté,

APPROUVE par consentement le rapport moral de l'année 2019/2020 qui lui est présenté.

Certifié conforme,
Le 6 novembre 2020

Pour l'assemblée générale,

Angélique HUET



ASSOCIATION SCHOLA NATURA

Assemblée Générale du 6 novembre 2020

Délibération N° AG2020-02

Le 6 novembre 2020 à 17 heures 30, les membres de l'association *Schola Natura* se sont réunis en assemblée générale en visioconférence (en raison des contraintes sanitaires interdisant les rassemblements physiques). L'assemblée générale avait été dûment convoquée le 23 octobre 2020.

Membres présents :

Membres fondateurs : Mme Angélique HUET

Membres actifs : M. Emmanuel HUET, Mme DOSNE Marjorie

Membres adhérents : CHORFI Leïla, JOLY Amandine, PANIER Aurore, VIROT Guillaume, ARNOUX Laetitia, PANSIOT Julien, DRILLAT Gaël, GERLAND-REILLE Sarah, NAL Pauline, SIDHOUMI Alexandra, ROTOLO Eléonore, SOM KURAN Sophie, KURAN Atila, HAUDECOEUR Romain, de SAINT-MICHEL Françoise, CHAPUIS Alexia, BAYO Marie, BONNET Pascaline.

✚ soit 21 membres présents.

Membres excusés : néant

Invités sans droit de vote : néant

Pouvoirs : néant

Quorum :

Vérification du quorum : sur 3 membres actifs de l'association, 3 sont présents : Angélique HUET, Emmanuel HUET et Marjorie DOSNE.

Le ratio statutaire de 2/3 de membres actifs est respecté, donc le quorum est atteint.

2. Objet : Rapport financier de l'année 2019/2020

Emmanuel Huet, délégué budgétaire et comptable au sein du collège solidaire, rend compte de l'exercice budgétaire de l'association pour l'année 2019-2020.

L'exercice 2019-2020 est le second exercice budgétaire de l'école. Il concerne la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Toutes les opérations comptables intervenues durant cette période, en dépenses et en recettes, ont été intégralement justifiées et retracées dans le livre de compte de l'association.

Les dépenses et recettes relatives à l'école représentent désormais environ 98,5 % des dépenses et recettes totales de l'association.

Compte tenu de la crise sanitaire, l'exécution budgétaire n'est pas parfaitement conforme aux prévisions et certaines opérations exceptionnelles ont été enregistrées.

Principales dépenses

Pour mémoire, l'association avait voté un budget prévisionnel de 91 650 € dont 90 570 € pour l'école, et qui prévoyait également 7 300 € de contributions en nature (en dépenses et en recettes).

Les dépenses réelles se situent à 87 491,25 € pour l'exercice et respectent les capacités financières de l'association dans cette année particulière.

Les salaires et cotisations sociales représentent désormais le premier poste de dépenses (49% du total), devant le loyer (26%).

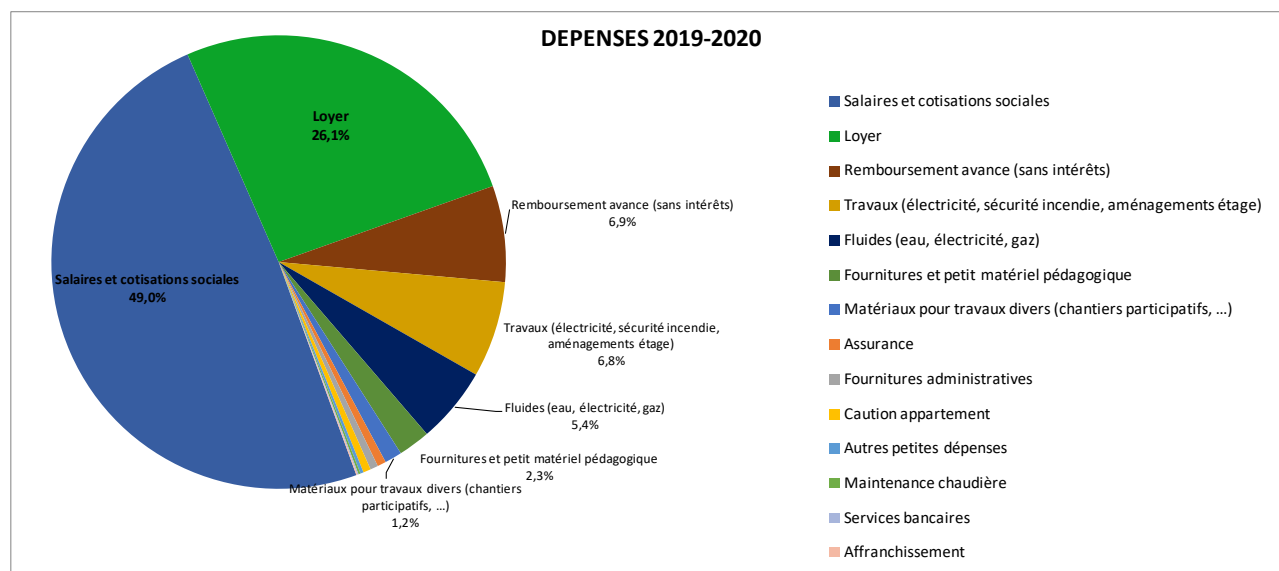
Les fluides (eau, gaz et électricité) représentent 4 752,28 € (en augmentation de 8,3%).

A noter cette année :

- des travaux importants ont été réalisés afin d'aménager et de sécuriser l'étage du bâtiment et de le transformer en salle de classe pour les grands, et la sécurité incendie a été entièrement remise aux normes. L'association a assumé la majeure partie de ces travaux (5 992,03 € au total), et les propriétaires (Famille JULLIAN) ont accepté de prendre à leur charge ce qui leur incombait en matière de mise en sécurité notamment (environ 2 400 €).
- l'association a remboursé l'avance qui lui avait été octroyée lors de l'ouverture de l'école l'année dernière afin de constituer un début de trésorerie. Cette avance avait été souscrite sans aucun frais et sans intérêts pour un montant de 6 000 €.
- du mobilier neuf a pu être acheté, ainsi qu'une tablette tactile facilitant les prises d'informations pour les éducatrices
- le loyer a été intégralement payé aux propriétaires avant la clôture de l'exercice, mais nous tenons à souligner la grande compréhension de la famille JULLIAN qui nous a laissé le temps de retrouver une trésorerie suffisante et qui nous a accordé un délai pour régulariser les loyers de mars et avril 2020.
- la totalité des salaires ont été versés aux éducatrices, sans retard, y compris durant la période de fermeture de l'école, c'est-à-dire que l'école a complété le dispositif de chômage partiel qui ne couvrait que 80% des salaires nets. Durant les mois d'avril et mai, l'école a versé les 20% restants
- les cotisations URSSAF des mois de mars à juin 2020 n'ont pas encore été prélevées. Elles figurent néanmoins en dépenses dans le bilan financier de l'exercice clôt, sous formes de dépenses à venir (provisions), puisqu'elles restent dues au titre de l'exercice 2019-2020 et que le retard de prélèvement n'est pas imputable à l'association.

Détail des dépenses réalisées :

		% du total
Salaires et cotisations sociales des éducatrices	42 858,96 €	49,0%
Loyer de l'école	22 860,40 €	26,1%
Remboursement avance (sans intérêts)	6 000,00 €	6,9%
Travaux (électricité, sécurité incendie, aménagements étage)	5 992,03 €	6,8%
Fluides école (eau, électricité, gaz)	4 752,28 €	5,4%
Fournitures et petit matériel pédagogique	1 985,78 €	2,3%
Matériaux pour travaux divers (chantiers participatifs, ...)	1 079,50 €	1,2%
Assurance	538,72 €	0,6%
Fournitures administratives	486,96 €	0,6%
Caution appartement	470,00 €	0,5%
Autres petites dépenses	197,00 €	0,2%
Maintenance chaudière	130,38 €	0,1%
Services bancaires	72,00 €	0,1%
Affranchissement	67,24 €	0,1%
	87 491,25 €	100,0%



Principales recettes

Les recettes étaient estimées à 91 650 €, sur la base de 27 enfants scolarisés, et en tenant compte de la décision de l'assemblée générale de maintenir les tarifs 2019/2020 au même niveau qu'en 2018/2019.

L'association n'a perçu aucune subvention publique.

La majorité des recettes 2019-2020 est issue des frais de scolarité perçus, légèrement inférieure aux estimations (85 636,10 €, soit 85,2 % des recettes perçues).

Comme beaucoup d'autres associations, nous avons subi des pertes de recettes liées au contexte sanitaire. Nous avons fait preuve de souplesse, cependant, certaines sommes sont toujours en cours de recouvrement.

Les autres recettes sont essentiellement constituées de produits exceptionnels qui n'avaient pas pu être anticipés :

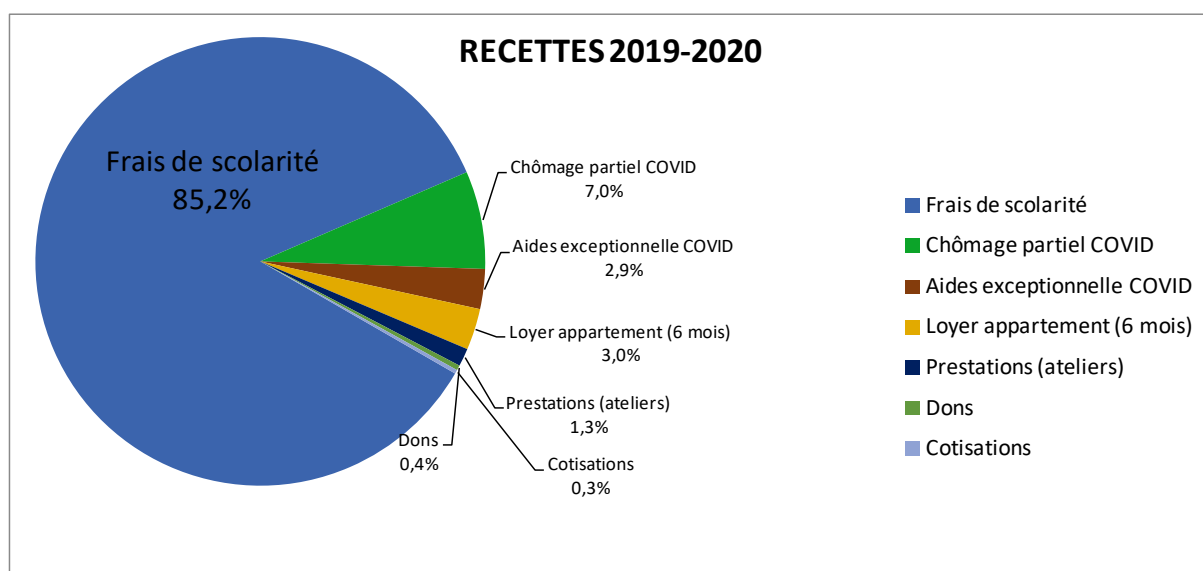
- l'association a en effet été bénéficiaire d'une aide exceptionnelle de l'Etat de 2 895 € au titre des aides COVID apportées aux associations dont l'activité a été fortement impactée par la fermeture administrative décidée en mars 2020.
- elle a également perçu une participation de l'Etat aux salaires versés aux salariées durant cette fermeture (indemnités de chômage partiel) pour un total de 7 089,33 €.
- à l'inverse, le produit du loyer de l'appartement de fonction n'a été que partiellement perçu (seulement 3 000 € sur 6 000 € prévus) en raison de l'interruption anticipée du bail.

Ces recettes ont permis de faire face aux recettes non-perçues en raison de la crise sanitaire.

Enfin, les ateliers (1 300€), les dons (364,30€) et les cotisations (280€) sont les autres recettes perçues par l'association au cours de l'année.

Détail des recettes réalisées :

		<i>en % du total</i>
Frais de scolarité	85 636,10 €	85,2%
Chômage partiel COVID éducatrices	7 089,33 €	7,0%
Aides exceptionnelles COVID école	2 895,00 €	2,9%
Loyer appartement (6 mois)	3 000,00 €	3,0%
Prestations (ateliers)	1 300,00 €	1,3%
Dons	364,30 €	0,4%
Cotisations	280,00 €	0,3%
	100 564,73 €	100,0%



Le bilan de ces opérations est le suivant :

Total des dépenses 2019/2020 : 87 491,25 €

Total des recettes 2019/2020 : 100 564,73 €

Résultat de l'exercice 2019 / 2020 : + 13 073,48 €

Rappel de la situation financière au 1^{er} septembre 2019 : + 8 250,38 €

Nouvelle situation au 1^{er} septembre 2020 : + 21 323,86 €

Ces chiffres attestent que l'objectif de consolidation des comptes fixé par lors de la précédente Assemblée Générale a été respecté, malgré des événements imprévisibles qui ont conduit à la fermeture de l'école durant 11 semaines, durant lesquelles la scolarité a été assurée à distance.

Ce niveau de trésorerie est beaucoup plus important que l'an dernier, mais il est encore insuffisant pour respecter les règles de prudence financière.

L'examen des comptes atteste que toutes les missions de gestion de l'association ont été réalisées à titre bénévole et n'ont donné lieu à aucune rémunération ni aucun remboursement de frais.

II. Evolution par rapport aux exercices précédents

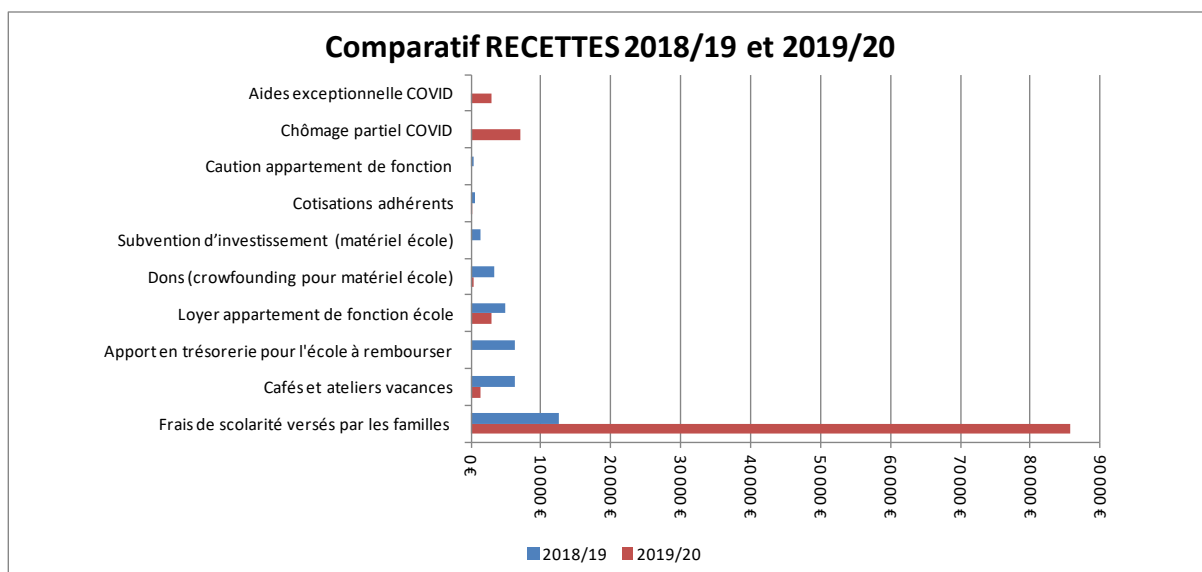
Née en 2017, l'association Schola Natura a eu la possibilité de louer des locaux adaptés à l'ouverture de son école à compter de novembre 2018, l'école est ainsi devenue dès 2019 la principale activité de l'association.

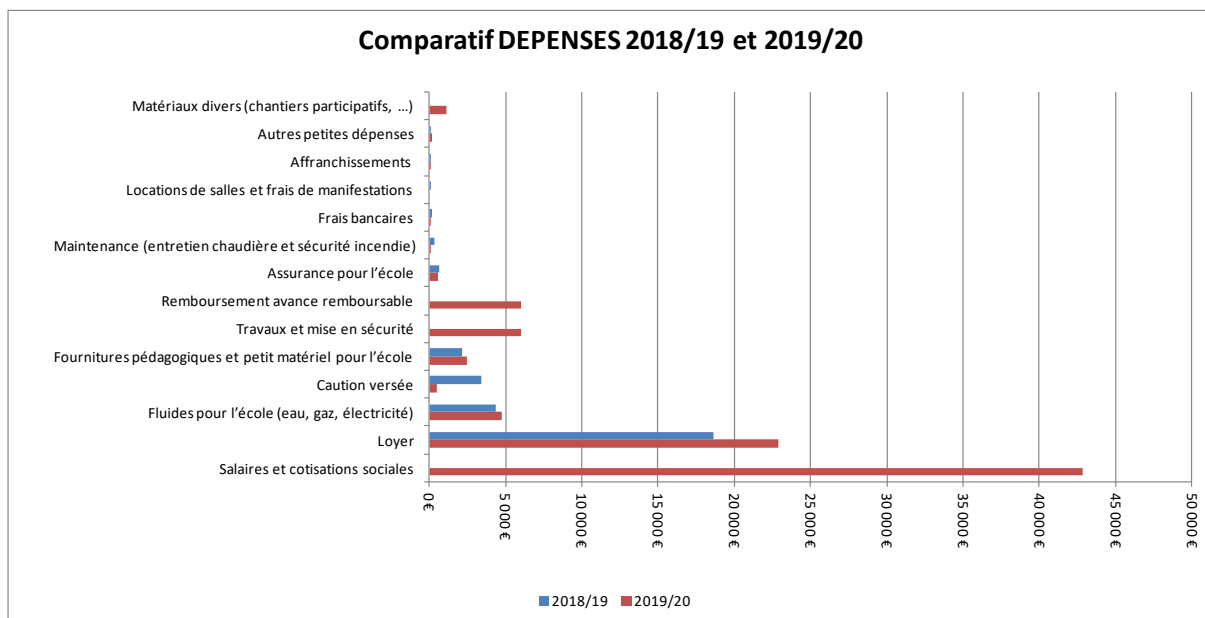
L'exercice 2019/2020 était le deuxième exercice complet de l'école, mais le premier avec un nombre d'enfants important.

Il est donc difficile de le comparer avec l'exercice précédent (2018/2019) qui était tronqué en termes de durée (démarrage en janvier 2019) et qui ne comptait qu'un nombre réduit d'enfants (environ 4 tout au long de l'année).

Il sera plus cohérent de comparer l'exercice 2019/2020 avec l'exercice en cours (2020/2021) puisque le nombre d'enfants et le périmètre seront plus proches.

Néanmoins, la comparaison permet de constater que l'école est devenue la principale activité de l'association SCHOLA NATURA, ce que nous savions tous, mais qui apparait très explicitement dans les éléments budgétaires.





Après un premier exercice complet (2018/19) qui avait permis de dégager un excédent comptable de 8 250,38 €, ce second exercice (2019/20) a permis de consolider l'association en dégagant un excédent de 13 073,48 €, malgré des recettes partiellement diminuées du fait de la crise sanitaire.

La trésorerie cumulée de l'association se situe donc à + 21 323,86 € ce qui représente 23% de ses dépenses annuelles (l'équivalent de près de 3 mois de trésorerie), alors que les règles de prudence exigeraient que l'on se rapproche de l'équivalent de 6 mois compte tenu de la structure de notre budget (soit entre 50 et 60 000 €).

Nous progressons donc vers cet objectif en sécurisant au mieux la gestion de l'école, tout en permettant son développement et une plus juste rémunération de ses éducatrices.

Le comparatif permet également de mesurer la transformation de la structure budgétaire de l'association qui est progressivement passée (en seulement 2 ans) d'une petite association ou toute l'activité était bénévole, à une association employant 3 (puis 4) salariées et qui génère désormais un chiffre d'affaires de près de 100 000 €.

Le rapport financier est soumis à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée générale, conformément aux statuts de l'association, et après en avoir discuté,

APPROUVE par consentement le rapport financier de l'année 2019/2020 qui lui est présenté.

Certifié conforme,
Le 6 novembre 2020

Pour l'assemblée générale,
Angélique HUET

ASSOCIATION SCHOLA NATURA

Assemblée Générale du 6 novembre 2020

Délibération N° AG2020-03

Le 6 novembre 2020 à 17 heures 30, les membres de l'association **Schola Natura** se sont réunis en assemblée générale en visioconférence (en raison des contraintes sanitaires interdisant les rassemblements physiques). L'assemblée générale avait été dûment convoquée le 23 octobre 2020.

Membres présents :

Membres fondateurs : Mme Angélique HUET

Membres actifs : M. Emmanuel HUET, Mme DOSNE Marjorie

Membres adhérents : CHORFI Leïla, JOLY Amandine, PANIER Aurore, VIROT Guillaume, ARNOUX Laetitia, PANSIOT Julien, DRILLAT Gaël, GERLAND-REILLE Sarah, NAL Pauline, SIDHOUMI Alexandra, ROTOLO Eléonore, SOM KURAN Sophie, KURAN Atila, HAUDECOEUR Romain, de SAINT-MICHEL Françoise, CHAPUIS Alexia, BAYO Marie, BONNET Pascaline.

✚ soit 21 membres présents.

Membres excusés : néant

Invités sans droit de vote : néant

Pouvoirs : néant

Quorum :

Vérification du quorum : sur 3 membres actifs de l'association, 3 sont présents : Angélique HUET, Emmanuel HUET et Marjorie DOSNE.

Le ratio statutaire de 2/3 de membres actifs est respecté, donc le quorum est atteint.

3. Objet : Affectation du résultat de l'exercice précédent

L'exercice 2019/2020 se termine sur un résultat positif net de 13 073,48 €. Compte tenu du résultat antérieur (+ 8 250,38 €), la situation de l'association au 31 août 2020 est un solde positif de + 21 323,86 €.

Compte tenu des projets de l'association pour l'exercice en cours (2020/2021), de l'agrandissement de l'école avec la présence de 27 enfants sur deux niveaux, de la nécessité de salarier durablement les quatre éducatrices présentes sur le temps scolaire, et de faire face à de nouveaux projets et travaux, il est proposé de reporter ce résultat sur le compte de report à nouveau en intégralité afin qu'il vienne contribuer au financement de ces nouvelles actions.

L'assemblée générale doit procéder à un vote sur cette question.

Le report de l'excédent budgétaire sur le budget prévisionnel du prochain exercice est soumis au vote.

Les membres présents n'ayant aucune objection, le report de l'excédent budgétaire sur le budget prévisionnel du prochain exercice est approuvé par un vote au consentement de l'ensemble des membres présents.

L'assemblée générale, conformément aux statuts de l'association, et après en avoir discuté,

ADOpte par consentement le report de l'excédent budgétaire 2019/2020 sur le budget prévisionnel du prochain exercice, tel qu'il lui est présenté.

Certifié conforme,
Le 6 novembre 2020
Pour l'assemblée générale,

Angélique HUET



ASSOCIATION SCHOLA NATURA

Assemblée Générale du 6 novembre 2020

Délibération N° AG2020-04

Le 6 novembre 2020 à 17 heures 30, les membres de l'association *Schola Natura* se sont réunis en assemblée générale en visioconférence (en raison des contraintes sanitaires interdisant les rassemblements physiques). L'assemblée générale avait été dûment convoquée le 23 octobre 2020.

Membres présents :

Membres fondateurs : Mme Angélique HUET

Membres actifs : M. Emmanuel HUET, Mme DOSNE Marjorie

Membres adhérents : CHORFI Leïla, JOLY Amandine, PANIER Aurore, VIROT Guillaume, ARNOUX Laetitia, PANSIOT Julien, DRILLAT Gaël, GERLAND-REILLE Sarah, NAL Pauline, SIDHOUMI Alexandra, ROTOLO Eléonore, SOM KURAN Sophie, KURAN Atila, HAUDECOEUR Romain, de SAINT-MICHEL Françoise, CHAPUIS Alexia, BAYO Marie, BONNET Pascaline.

✍ soit 21 membres présents.

Membres excusés : néant

Invités sans droit de vote : néant

Pouvoirs : néant

Quorum :

Vérification du quorum : sur 3 membres actifs de l'association, 3 sont présents : Angélique HUET, Emmanuel HUET et Marjorie DOSNE.

Le ratio statutaire de 2/3 de membres actifs est respecté, donc le quorum est atteint.

4. Objet : Budget prévisionnel 2020/2021 et projets pour l'année 2020/2021

L'association comptant désormais quatre salariées, elle doit disposer d'une trésorerie plus importante, lui permettant de faire face à toute éventualité.

Pour l'exercice 2020/2021, il est proposé à l'assemblée générale d'adopter un budget prévisionnel prévoyant les moyens de fonctionner pour l'année à venir, ainsi que l'hypothèse de travaux importants pour pérenniser l'école et en améliorer la qualité d'enseignement. L'association dispose du résultat excédentaire 2019/2020 reporté pour contribuer à cet équilibre.

Ce budget prend naturellement en compte l'ensemble des charges obligatoires de l'association (loyers, salaires, fluides, assurance, ...), ainsi que les achats de matériaux et fournitures permettant aux éducatrices et aux enfants de disposer de bonnes conditions de travail.

Pour cette année, il est prévu une masse salariale à hauteur de 85 000 € répartis sur 4 contrats à temps partiel conformes aux dispositions de la convention collective des écoles privées hors contrat, et ajustés à un niveau de salaire supérieur à celui de l'année précédente, afin qu'il reflète mieux le travail des éducatrices et qu'il compense le salaire de départ anormalement bas l'année dernière.

Dans ce budget, la part dédiée à l'école représente plus 99 % du budget total de l'association.

Le budget prévisionnel 2020/2021 est basé sur l'accueil de 27 enfants et sur les tarifs constatés au mois de septembre 2020. Pour cet exercice, la tarification solidaire basée sur les quotients familiaux (et donc proportionnelle aux revenus) a été reconduite.

Le financement de l'école est assuré à près de 79% par les frais de scolarité versés par les parents ce qui correspond aussi au souhait de l'association d'associer étroitement les parents au projet, tant financièrement que par leur contribution « en nature » et leur investissement personnel.

L'association déposera de nouvelles demandes de subvention, mais son équilibre budgétaire ne reposera pas sur ces aides en raison de leur caractère incertain.

En raison de la prépondérance de l'activité « école » dans le fonctionnement de l'association, une nouvelle demande sera effectuée auprès de l'administration fiscale pour que l'association soit reconnue comme un organisme à caractère éducatif d'intérêt général, permettant ainsi aux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% du montant du don.

Le budget prévisionnel prévoit également des travaux de mise aux normes accessibilité du bâtiment, en partenariat avec les propriétaires des locaux.

Des travaux de plus grande ampleur pourraient intervenir :

- dans le cadre d'un appel à projets de l'agence de l'eau visant à désimperméabiliser et végétaliser la cour. Ce projet est encore incertain au moment d'élaborer ce budget et représente environ 70 000 € de dépenses pour lequel l'association a sollicité une aide financière de près de 70% de ce montant. Le reste à charge fera l'objet d'autres demandes de financement afin que ce projet, s'il est validé par l'agence de l'eau, soit une opération neutre financièrement pour l'association.
- l'amélioration de l'accessibilité et de l'isolation du bâtiment en accord avec les propriétaires pour un montant total de 162 768 € pour laquelle une demande d'aide financière a été déposée auprès de la Fondation pour l'Ecole.
- Des études techniques permettant de vérifier la faisabilité et d'assurer le suivi de ces travaux pour environ 18 000 €

Compte tenu du caractère encore incertain de ces aides, sans lesquelles les travaux ne seront pas possibles, il est proposé de ne pas l'intégrer dans ce budget prévisionnel et d'adapter celui-ci en cours d'année au fur et à mesure de l'avancement de notre dossier.

Le budget prévisionnel proposé est donc équilibré à hauteur de 395 258 € en dépenses et en recettes dont 125 000 € de frais de fonctionnement de l'école, auxquels s'ajoutent 19 100 € de contributions en nature, et des travaux pour l'école également pour un total de 251 158 €, qui ne seront déclenchées que si les aides financières sont accordées à l'association.

Le budget détaillé est présenté en annexe.

Des précisions sont apportées suite à des questions des membres : le montant dédié à l'acquisition de matériel sera optimisé afin d'être le plus élevé possible, si possible supérieur au montant de 1 200 € prévu. Par ailleurs, le montant des recettes non-recouvrées en raison du contexte sanitaire s'élève à 2 160 € sur la période avril-mai 2020.

Le budget prévisionnel est soumis au vote.

L'assemblée générale, conformément aux statuts de l'association, et après en avoir discuté,

APPROUVE par consentement le budget prévisionnel 2020/2021 tel que présenté ci-dessus, équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 395 258 €, dont 144 100 € liés au fonctionnement de l'école et 251 158 € dédiés à des travaux d'amélioration de la cour et du bâtiment de l'école.

Certifié conforme,
Le 6 novembre 2020

Pour l'assemblée générale,

Angélique HUET



ASSOCIATION SCHOLA NATURA

Assemblée Générale du 6 novembre 2020

Délibération N° AG2020-05

Le 6 novembre 2020 à 17 heures 30, les membres de l'association **Schola Natura** se sont réunis en assemblée générale en visioconférence (en raison des contraintes sanitaires interdisant les rassemblements physiques). L'assemblée générale avait été dûment convoquée le 23 octobre 2020.

Membres présents :

Membres fondateurs : Mme Angélique HUET

Membres actifs : M. Emmanuel HUET, Mme DOSNE Marjorie

Membres adhérents : CHORFI Leïla, JOLY Amandine, PANIER Aurore, VIROT Guillaume, ARNOUX Laetitia, PANSIOT Julien, DRILLAT Gaël, GERLAND-REILLE Sarah, NAL Pauline, SIDHOUMI Alexandra, ROTOLO Eléonore, SOM KURAN Sophie, KURAN Atila, HAUDECOEUR Romain, de SAINT-MICHEL Françoise, CHAPUIS Alexia, BAYO Marie, BONNET Pascaline.

✍ soit 21 membres présents.

Membres excusés : néant

Invités sans droit de vote : néant

Pouvoirs : néant

Quorum :

Vérification du quorum : sur 3 membres actifs de l'association, 3 sont présents : Angélique HUET, Emmanuel HUET et Marjorie DOSNE.

Le ratio statutaire de 2/3 de membres actifs est respecté, donc **le quorum est atteint**.

5. Objet : Modifications statutaires

a/ modification de l'article 12 :

Angélique Huet rappelle que dans sa réponse à la demande de rescrit fiscal, la direction des finances publiques de l'Isère a validé le caractère désintéressé de la gestion de l'association, mais a relevé une petite réserve concernant la dévolution de l'actif à un organisme tiers en cas de dissolution. Elle souhaite que nous précisions que cet organisme doit être un organisme à but non-lucratif afin de lever toute ambiguïté, ce que nous vous proposons de faire en modifiant en ce sens l'article 12 des statuts et en le rédigeant de la façon suivante :

L'actif net est attribué obligatoirement à un ou plusieurs autres organismes à but non-lucratif, poursuivant des buts similaires qui seront nommément désignées par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

b/ modification de l'article 15 :

Afin de pouvoir accepter les legs, il est proposé de modifier l'article 15 (ressources) des statuts et d'ajouter les legs parmi la liste des ressources acceptées par l'association et de rédiger ainsi l'alinéa relatif aux dons et legs :

- *des dons, legs, parrainage ou mécénat effectués par des entreprises, des particuliers, des associations ou d'autres contribuables*

Les modifications proposées sont soumises au vote de l'assemblée générale

L'assemblée générale, conformément aux statuts de l'association, et après en avoir discuté,

APPROUVE par consentement les modifications proposées pour l'article 12 et l'article 15 et les nouveaux statuts de l'association.

Certifié conforme,
Le 6 novembre 2020

Pour l'assemblée générale,

Angélique HUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Angélique HUET', written over the printed name.

ASSOCIATION SCHOLA NATURA

Assemblée Générale du 6 novembre 2020

Délibération N° AG2020-06

Le 6 novembre 2020 à 17 heures 30, les membres de l'association **Schola Natura** se sont réunis en assemblée générale en visioconférence (en raison des contraintes sanitaires interdisant les rassemblements physiques). L'assemblée générale avait été dûment convoquée le 23 octobre 2020.

Membres présents :

Membres fondateurs : Mme Angélique HUET

Membres actifs : M. Emmanuel HUET, Mme DOSNE Marjorie

Membres adhérents : CHORFI Leïla, JOLY Amandine, PANIER Aurore, VIROT Guillaume, ARNOUX Laetitia, PANSIOT Julien, DRILLAT Gaël, GERLAND-REILLE Sarah, NAL Pauline, SIDHOUMI Alexandra, ROTOLO Eléonore, SOM KURAN Sophie, KURAN Atila, HAUDECOEUR Romain, de SAINT-MICHEL Françoise, CHAPUIS Alexia, BAYO Marie, BONNET Pascaline.

✚ soit 21 membres présents.

Membres excusés : néant

Invités sans droit de vote : néant

Pouvoirs : néant

Quorum :

Vérification du quorum : sur 3 membres actifs de l'association, 3 sont présents : Angélique HUET, Emmanuel HUET et Marjorie DOSNE.

Le ratio statutaire de 2/3 de membres actifs est respecté, donc le quorum est atteint.

6. Objet : Election des membres du Collège Solidaire

Angélique Huet rappelle la liste des membres sortants du collège solidaire ainsi que leur fonction, rappelant la démission de Violaine RANAIVO-NORBERT intervenue en cours d'année 2019-2020.

Il est rappelé que pour pouvoir faire partie du collège solidaire, conformément aux statuts de l'association, il faut être à jour de sa cotisation et membre actif de l'association. Il faut également être membre d'un groupe de travail, mais les groupes de travail n'étant pas encore mis en place, cette condition n'est pas à remplir pour cet exercice.

Les membres fondateurs sont membres de droit du collège solidaire.

Aucun nouveau candidat n'est proposé pour cet exercice.

Aucune objection n'étant soulevée, les membres du Collège Solidaire suivants sont élus :

- Huet Angélique (membre fondateur)
- Dosne Marjorie
- Huet Emmanuel

Il est également proposé de mandater Angélique HUET pour renseigner et envoyer les demandes de subventions au nom de l'association. Cette proposition est mise au vote et acceptée par l'ensemble des membres.

L'assemblée générale, conformément aux statuts de l'association, et après en avoir discuté,

ELIT par consentement les nouveaux membres du collège solidaire.

Les membres du collège ainsi élus acceptent leurs fonctions.

Certifié conforme,
Le 6 novembre 2020

Pour l'assemblée générale,

Angélique HUET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by several vertical strokes and a horizontal line at the bottom.